

Table des matières

I. PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	3
1. Présentation de l'Université Lyon 2	3
2. Faits caractéristiques de l'exercice et écritures de régularisation.....	3
a) La crise sanitaire COVID-19	3
b) La fiabilisation et l'intégration du patrimoine.....	4
c) Ecritures générales de régularisation.....	4
II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	5
1. Principes comptables	5
2. Immobilisations	5
3. Patrimoine immobilier confié en dotation par l'Etat	6
4. Immobilisations financières	6
5. Créances	6
6. Subventions d'investissement.....	6
7. Fonds propres.....	7
8. Provisions	7
9. Charges à payer et produits à recevoir	7
10. Recettes et subventions d'exploitation.....	7
III. NOTES SUR LE BILAN	9
1. Tableau de mouvement des immobilisations incorporelles et corporelles.....	9
2. Tableau de mouvement des amortissements.....	10
3. Tableau des financements externes de l'actif.....	11
4. Détail et échéance des créances	12
a) Précisions sur certaines variations de créances 2019 / 2020	12
b) Produits à recevoir	12
5. Fonds propres.....	13
6. Dépréciations	13
7. Provisions pour risques et charges.....	14
8. Détail et échéance des dettes	15
a) Factures non parvenues et charges sociales.....	15
b) Détail des produits constatés d'avance	16
9. Flux de trésorerie 2020	17
IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
1. Ventilation des produits d'exploitation.....	18
2. Ventilation des charges d'exploitation.....	19

V. AUTRES INFORMATIONS.....	20
1. Événements postérieurs à la clôture.....	20
2. Effectifs.....	20
3. Engagements financiers	20

I. PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. Présentation de l'Université Lyon 2

L'Université Lumière Lyon 2 compte environ 27 000 étudiants.

Disposant d'une superficie de locaux de 140 751 m² (SHON) répartis sur deux campus, elle propose, dans quatre grands domaines de formation :

- Arts, lettres, langues
- Droit, économie, gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, Technologies, Santé

Un large choix de formations : 38 diplômes de licences, 20 diplômes de licences professionnelles, 140 spécialités de masters, 10 spécialités de DUT et 49 spécialités de DU, dispensées au sein de 6 facultés et 6 instituts.

L'Université consacre également une large part de son activité à la recherche : 33 laboratoires et 4 regroupements fédératifs orientés principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales ainsi que 7 écoles doctorales.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et écritures de régularisation

a) La crise sanitaire COVID-19

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, les fonctions administratives ont été basculées en télétravail, sous réserve des activités essentielles qui relèvent des plans de continuité de l'activité (PCA) et qui ne peuvent pas se faire en télétravail.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 instaure un dispositif « d'état d'urgence sanitaire ». L'état d'urgence sanitaire a été déclaré pour 2 mois jusqu'au 24 mai 2020 sur l'ensemble du territoire puis prolongé (loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions).

L'ordonnance n°2020-326 du 25 mars 2020 dégage sous conditions la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des agents comptables pendant la crise sanitaire : si pour assurer une mise en paiement diligente d'une dépense en lien direct, soit avec la lutte contre l'épidémie de covid-19, soit avec l'objectif de soutien aux entreprises, le comptable est amené à réduire la qualité et/ou le nombre de ses contrôles, sa RPP pourra être dérogée. La responsabilité de l'ordonnateur notamment en matière de respect de la commande publique ou de soutenabilité financière reste inchangée.

Durant toute la période de crise sanitaire, les services financiers et l'agence comptable ont fonctionné (travail entièrement à distance durant la première période de confinement, puis de façon partagée entre présentiel et distanciel).

L'université a mis en place des mesures spécifiques (aides directes d'urgences, aides à l'équipement des étudiants, équipement en matériel informatique pour le personnel dans le cadre du travail à distance, équipement en matériel de protection individuel).

Il est proposé de traiter des impacts COVID en droits constatés sur les investissements, leurs financements, le compte de résultat (une synthèse est faite en fin de graphes des produits et charges), et les postes du bilan tout au long de la présente annexe.

b) La fiabilisation et l'intégration du patrimoine

*Une mise en qualité des comptes qui se traduit par **une progression de l'actif net de 40 M€**, après intégrations des valeurs France Domaine et la sortie des valeurs comptabilisées au 31/12/2019 :*

L'Université souhaitait organiser la levée de la réserve sur ses comptes 2019 relative au patrimoine immobilier mis à disposition. L'approche proposée a consisté principalement à annuler et remplacer le patrimoine immobilier antérieur à 2014 par les nouvelles évaluations France Domaine de 2014.

La méthode d'évaluation de France Domaine s'appuie sur le prix du m² du marché immobilier local, la configuration des biens, les règles d'urbanisme applicables et les informations de surface transmises à l'évaluateur.

Les travaux réalisés ont permis de produire une image fidèle du patrimoine de l'Université Lyon 2 au moyen d'intégrations, de sorties, et de corrections.

Le projet a conduit à intégrer à l'actif le patrimoine mis à disposition, notamment valorisé par France Domaine en 2014, avec une contrepartie au passif au 10411.

Le financement à 100% des biens mis à disposition est prévu par le RNCEP et la plupart des actifs sont concernés (exceptions : quelques parcelles acquises par Lyon 2 sur PDA, MuMO, abords IUT T3).

Ce financement des biens mis à disposition implique que les charges d'amortissement sur le patrimoine immobilier valorisé par France Domaine sont neutralisées par des reprises de financement, à la fois sur les régularisations et sur les exercices futurs.

Le montant des entrées d'actifs de terrains et bâtiments s'élève à 89,3 M€.

Ce patrimoine a fait l'objet d'un rattrapage d'amortissement pour 25,3 M€ et des reprises de financement pour 24,7 M€.

La valeur nette comptable du patrimoine augmente de 40 M€, passant de 81 M€ à 121 M€.

Des immobilisations (notamment des travaux réalisés) comptabilisées avant la date d'évaluation de France Domaine, évaluées dans les valeurs transmises par France Domaine, ont été retraitées dans les comptes de l'Université pour éviter une double comptabilisation. La valeur nette comptable (VNC) des sorties s'élève à 24 M€. Une partie de ces actifs étaient financés, pour un reste à reprendre de 16,2 M€.

Un ajustement immédiat a été réalisé sur la situation nette (-7.1 M€) mais une amélioration structurelle du compte de résultat à court et moyen terme est attendue.

Toutes ces opérations sont sans impact sur le fonds de roulement.

c) Ecritures générales de régularisation

Nature des écritures	Impact en k€
Au titre de la fiabilisation et intégration du patrimoine	-7,113
Au titre d'autres régularisation d'immobilisations et amortissements, hors fiabilisation et intégration du patrimoine	-18
Au titre de correction d'erreurs	0
Total	-7,131

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en application aux dispositions du recueil des normes comptables des établissements publics, du plan de compte commun et de l'instruction commune ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France, tels que :

- La prudence ;
- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, peuvent être résumées comme suit (délibération du CA du 23/10/20, 2020-57 - Approbation des durées d'amortissement et de la politique d'immobilisation) :

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE autorisées	DUREE standard (par défaut dans SIFAC)
Logiciels informatiques	3 ans	3 ans
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Immeubles	30 ans	30 ans
Aménagements de terrains	10 à 20 ans	15 ans
Constructions légères	20 ans	20 ans
Locaux d'enseignement et de recherche	20 ans	20 ans
Aménagement intérieur des locaux	10 ans	10 ans
Installations techniques	10 à 15 ans	10 ans
Matériel scientifique	3 à 10 ans	5 ans
Matériel industriel	10 ans	10 ans
Matériel pédagogique	5 à 10 ans	5 ans
Outillage	5 ans	5 ans
Collection de documentation	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	5 ans
Matériel informatique, réseau et audiovisuel	5 ans	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans
Autres matériels	5 à 10 ans	10 ans

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées en cas d'écart significatif entre la durée d'amortissement votée et la durée d'utilisation prévisionnelle justifiée par des éléments techniques probants.

3. Patrimoine immobilier confié en dotation par l'Etat

A compter de l'exercice 2020, chaque bâtiment est comptabilisé selon la dernière évaluation France Domaine s'y rapportant.

Lors de la mise en œuvre sur l'exercice, les hypothèses suivantes ont été suivies :

- Les valorisations des bâtiments correspondent aux évaluations réalisées par France Domaine ;
- Les valeurs intégrées des bâtiments sont amorties sur la base d'une durée résiduelle estimée avec la direction du patrimoine tenant compte de l'état du bâti et du plan de charge des opérations pour définir des durées résiduelles adaptées au contexte.
- Le rattrapage de l'amortissement et des reprises des FEA, correspondant au retard dans l'intégration des évaluations, est analysé et comptabilisé.
- Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement par nature.
- Les travaux antérieurs aux évaluations et se rapportant aux bâtiments ont fait l'objet d'une sortie de l'inventaire comptable.
- Les principales opérations de travaux ayant eu lieu postérieurement aux évaluations sont analysées pour identifier l'impact sur les valorisations intégrées.

Les biens immobiliers font l'objet de financement à l'actif.

4. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas. Toutefois, comme préconisé par l'IGESR (anciennement IGAENR), toutes les créances antérieures à 2 années sont systématiquement dépréciées.

6. Subventions d'investissement

Conformément à l'instruction comptable commune M9, les subventions d'investissement sont comptabilisées suivant la méthode des subventions sous conditions dans des postes distincts des fonds propres en fonction :

- de la source des financements externes de l'actif, afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État ;
- de leur rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général, par symétrie et conformément à l'instruction sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation.

7. Fonds propres

Les fonds propres de l'établissement sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que les dons et legs en capital.

8. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels l'Université est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le service des affaires juridiques, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les passifs au titre des droits acquis sur compte épargne temps donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour charges conformément à l'annexe passifs sociaux du fascicule 12 de l'instruction du 27 novembre 2013 comptable commune relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne temps, des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

9. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement :

- Aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2020 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture,
- Aux charges de personnel à payer en 2021 au titre des droits et rémunérations acquis en 2020,
- Aux heures complémentaires à payer,
- A la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et non titulaires non enseignants.

Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- Aux droits constatés sur les opérations pluriannuelles,
- Aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

10. Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- lors de l'inscription des étudiants pour les droits universitaires de formation initiale dans leur intégralité ;
- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année,
- A l'avancement de la formation pour l'apprentissage,
- A la mise à disposition de personnel,
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- Des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
 - A la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses engagées dans le cadre des subventions soumises à conditions suspensives,
 - A réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.
- De la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

III. NOTES SUR LE BILAN

1. Tableau de mouvement des immobilisations incorporelles et corporelles

Tableau des immobilisations					
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Impacts nets	Valeur brute à la fin de l'exercice
		Acquisitions/ Mises à disposition / Transferts	Cessions / Mises au rebut / Transferts	Intégration du patrimoine	
Immobilisations incorporelles	1,587	58	1	0	1,644
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1,480	164	1	0	1,644
Droit au bail	0	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles (y compris compte immo incorp. en cour	106	-106	0	0	0
Immobilisations corporelles	171,792	10,458	5,600	-519	176,130
Terrains	939	162	0	9,667	10,767
Constructions	134,689	6,976	0	-9,765	131,899
Installations techniques, matériels, et outillage	3,774	423	44	-421	3,732
Collections	119	25	4	0	140
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	32,272	2,872	5,552	0	29,592
Immobilisations mises en concession	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	6,638	-716	0	0	5,921
Immobilisations grevées de droits	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	0	0	0	0	0
Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0	0
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)	0	0	0	0	0
Autres formes de participation	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des sociétés en participation	0	0	0	0	0
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	5	0	0	0	5
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	0	0	0	0	0
Titres immobilisés (droit de créance)	0	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements versés	5	0	0	0	5
Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0
TOTAUX	180,021	9,799	5,601	-519	183,701

L'impact net de l'intégration du patrimoine sur les valeurs brutes s'élève à 519 K€.

On notera, en marge des opérations de fiabilisation et d'intégration du patrimoine, un effort considérable de nettoyage de l'inventaire comptable, mis en phase avec l'inventaire physique, sur la thématique des équipements informatiques (5,5 M€ d'équipements sortis). Un travail d'inventaire tournant est donc en cours à Lyon 2, qui dispose d'une méthodologie et d'une priorisation par enjeux. En 2021, les équipements audiovisuels vont être traités.

2. Tableau de mouvement des amortissements

RETOUR					
Tableau des amortissement					
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Impact net intégration patrimoine	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 253	200	1	0	1 452
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 253	200	1	0	1 452
Droit au bail	0	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	97 458	11 651	8 223	-40 493	60 392
Terrains	0	41	0	95	136
Constructions	70 561	8 698	2 629	-40 169	36 462
Installations techniques, matériels, et outillage	3 003	170	44	-419	2 709
Collections	0	0	0	0	0
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	23 894	2 742	5 550	0	21 086
Immobilisations mises en concession	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours					0
Immobilisations grevées de droits					0
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	0	0	0	0	0
TOTAUX	98 710	11 851	8 224	-40 493	61 845

L'intégration des nouveaux plans d'amortissement impactent le montant des amortissements à la baisse pour 40 M€ augmentant d'autant la valeur nette du patrimoine de l'université.

On remarque, en marge des opérations d'intégration du patrimoine, une diminution des amortissements du poste « autres immobilisations corporelles » de 5,5 M€, consécutive à la sortie de biens informatiques complètement amortis pour 5,5 M€.

3. Tableau des financements externes de l'actif

RETOUR					
Tableau des financements de l'actif					
Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Impact net intégration patrimoine	Cumul à la fin de l'exercice
		Fléchage / Entrées de subventions / Transferts	Sorties / Virements au CR / Transferts		
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	24,771	402	-4,759	49,174	69,588
Financements non rattachés à un actif	1,276	367	0	0	1,644
				0	0
Financements rattachés à un actif	23,494	35	-4,759	49,174	67,944
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	0	0	-4,298	60,413	56,115
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	0	0	0	0	0
- Financement des autres actifs :		0	0	0	0
État	23,494	35	-461	-11,239	11,829
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	27,724	139	-1,098	-2,029	24,737
Financements non rattachés à un actif	423	13	-8	0	428
- Régions	123	0	0	0	123
- Départements	0	0	0	0	0
- Communes et groupements de communes	300	0	0	0	300
- Autres collectivités et établissement publics	0	0	0	0	0
- Union Européenne	0	0	0	0	0
- Autres organismes	0	13	-8	0	5
- Autres	0	0	0	0	0
Financements rattachés à un actif	27,301	126	-1,090	-2,029	24,309
- Régions	16,885	0	-632	-4,894	11,359
- Départements	0	0	0	0	0
- Communes et groupements de communes	2,483	2	-149	2,935	5,271
- Autres collectivités et établissement publics	64	86	-7	-39	104
- Union Européenne	2	27	-3	0	26
- Autres organismes	7,759	8	-278	0	7,489
- Autres	108	2	-21	-31	58
TOTAUX	52,495	541	-5,857	47,145	94,325

Il convient d'isoler les opérations d'intégration du patrimoine pour cette année 2020.

Des correctifs ont été apportés pour reconstituer les financements reçus conformément à l'instruction comptable commune. En masse, il s'agit de 39 M€, imputable à l'intégration du patrimoine.

Les opérations liées aux sorties d'inventaire de biens financés par subvention dans le cadre de la sortie des biens informatiques, ont aussi contribué à générer des mouvements sur les FEA.

4. Détail et échéance des créances

RETOUR			
Tableau des créances (en k€)			
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	5	5	0
- Créances rattachées à des participations	0	0	0
- Prêts	0	0	0
- Autres créances immobilisées	5	5	0
		0	0
Créances de l'actif circulant	7,378	7,378	0
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	2,623	2,623	0
- Créances clients et comptes rattachés	4,540	4,540	0
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0	0	0
- Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0	0	0
- Créances sur les autres débiteurs	215	215	0
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	0	0	0
TOTAUX	7,383	7,383	0

a) Précisions sur certaines variations de créances 2019 / 2020

La variation la plus significative concerne la créance forma sup.

Cette hausse de la créance Forma Sup (+ 2 M€) par rapport à 2019 s'explique pour deux raisons :

- Les conventions 19/20 n'avaient pas été reçues avant l'arrêté des comptes de l'exercice 2019. L'établissement n'avait donc pas pu constater ce produit.
- De nouvelles formations sont prises en charges (notamment, techniciens du son).

Sur les 2.2 M€ dû par Formasup au 31.12.2020 à l'université, 223 k€ ont été dépréciés. Forma Sup éprouve des difficultés internes en termes de ressources suite à un différend avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Forma Sup, en s'appuyant sur un article de la convention la liant à Lyon 2 et aux autres universités, indique qu'il est nécessaire pour Lyon 2 de renoncer à cette quote-part de 223 k€. Une vigilance et un suivi particulier sont de mise concernant Forma Sup et le recouvrement des créances liées.

Le recouvrement client se dégrade légèrement sur les autres postes clients (un peu plus sur la formation continue - hors forma up -, + 543 k€). Les créances douteuses (compte 416) augmentent elles aussi (dépréciation automatique des créances datant de N-2 soit année 2018, avec fléchissement du recouvrement de ces créances en 2020).

Le poste de créance « autres débiteurs » connaît une hausse de + 541% (+181 k€), et correspond quasi intégralement à l'inscription au compte 429 du débit de 196 k€ de la cour des comptes prononcé à l'encontre du comptable sortant. Le 26 février 2021, le CA a décidé une remise gracieuse de 50% de cette créance.

b) Produits à recevoir

En K€	31/12/2020	31/12/2019
PAR Formation continue (4181)	543	306
PAR Forma Sup (4181)	1,797	260
PAR Conventions pluriannuelles (4181 et 44877)	1,515	2,030
Total Produits à recevoir	3,855	2,596

5. Fonds propres

En k€	
Fonds propres au 31/12/2019	122,177
Corrections d'erreur (1)	-7,131
Variation nette des financements de l'actif	41,831
Résultat de l'exercice	1,737
Fonds propres au 31/12/2020	158,614

(1) Les corrections d'erreur comptabilisées dans les fonds propres de l'établissement sont détaillées en paragraphe I.2.c

6. Dépréciations

En k€				
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations	0	0	0	0
Dépréciations des stocks et en-cours	0	0	0	0
Dépréciations des comptes de tiers	109	338	65	382
Dépréciations des comptes financiers	0	0	0	0
Total des dépréciations	109	338	65	382

7. Provisions pour risques et charges

En k€					
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement (participation des salariés)					
Provisions pour hausse de prix					
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif					
Amortissements dérogatoires					
Provision spéciale de réévaluation					
Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	4	74	0		78
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change	0	0	0		0
Provisions pour pertes sur contrat	0	0	0		0
Provisions pour risques d'emploi					
Autres provisions pour risques	0	0	0		0
Provisions pour charges					
Provisions pour pensions obligatoires similaires	0	0	0		0
Provisions pour impôts	0	0	0		0
Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)					
Provisions pour travaux à répartir					
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0	0	0		0
Provisions pour remises en état	0	0	0		0
Provisions pour CET	108	3	0		111
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	0	0	0		0
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	0	0	0		0
Autres provisions pour charges	0	0	0		0
Total des provisions	112	77	0	0	189

8. Détail et échéance des dettes

RETOUR	Tableau des dettes			
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
Dettes financières	0	0	0	0
- Emprunts obligataires	0	0	0	0
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0	0	0	0
- Dettes financières et autres emprunts	0	0	0	0
Dettes non financières	12,666	12,666	0	0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	653	653	0	0
- Dettes fiscales et sociales	5,112	5,112	0	0
- Avances et acomptes reçus	1,180	1,180	0	0
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	228	228	0	0
- Autres dettes non financières	342	342	0	0
- Produits constatés d'avance	5,151	5,151	0	0
TOTAUX	12,666	12,666	0	0

a) Factures non parvenues et charges sociales

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Factures non parvenues	477	522
Charges à payer liées au personnel	3,742	3,902
Charges sociales liées au personnel	1,369	1,429
Total Charges à payer	5,589	5,853

Les dettes fiscales et sociales (charges à payer et charges sociales liées au personnel) n'appellent pas d'analyse particulière.

Les factures non parvenues (408*) connaissent pour la 2^e année consécutive une baisse, démontrant l'aptitude de l'université à anticiper les charges à payer de fin d'année (service fait en 2020, paiement en 2021). Le délai moyen de paiement est largement en dessous des 30 jours préconisés, passant de 42 jours en 2018 à 14 jours en 2019 à 12 jours en 2020.

b) Détail des produits constatés d'avance

En K€	31/12/2020	31/12/2019
PCA Formation continue	315	511
PCA Conventions pluriannuelles	4,836	2,836
Total Produits constatés d'avance	5,151	3,347

Il existe une double explication à cette inflation des PCA générant une dette supplémentaire pour Lyon 2.

Les titres de recettes ont été émis plus tôt que les autres années d'une part du fait d'une réflexion initiée par la DAF et l'AC dans le suivi des recettes propres de l'établissement.

Le COVID a également empêché la réalisation de nombreuses dépenses conditionnant l'obtention de subvention, et a donc contribué à rectifier les produits constatés en 2020.

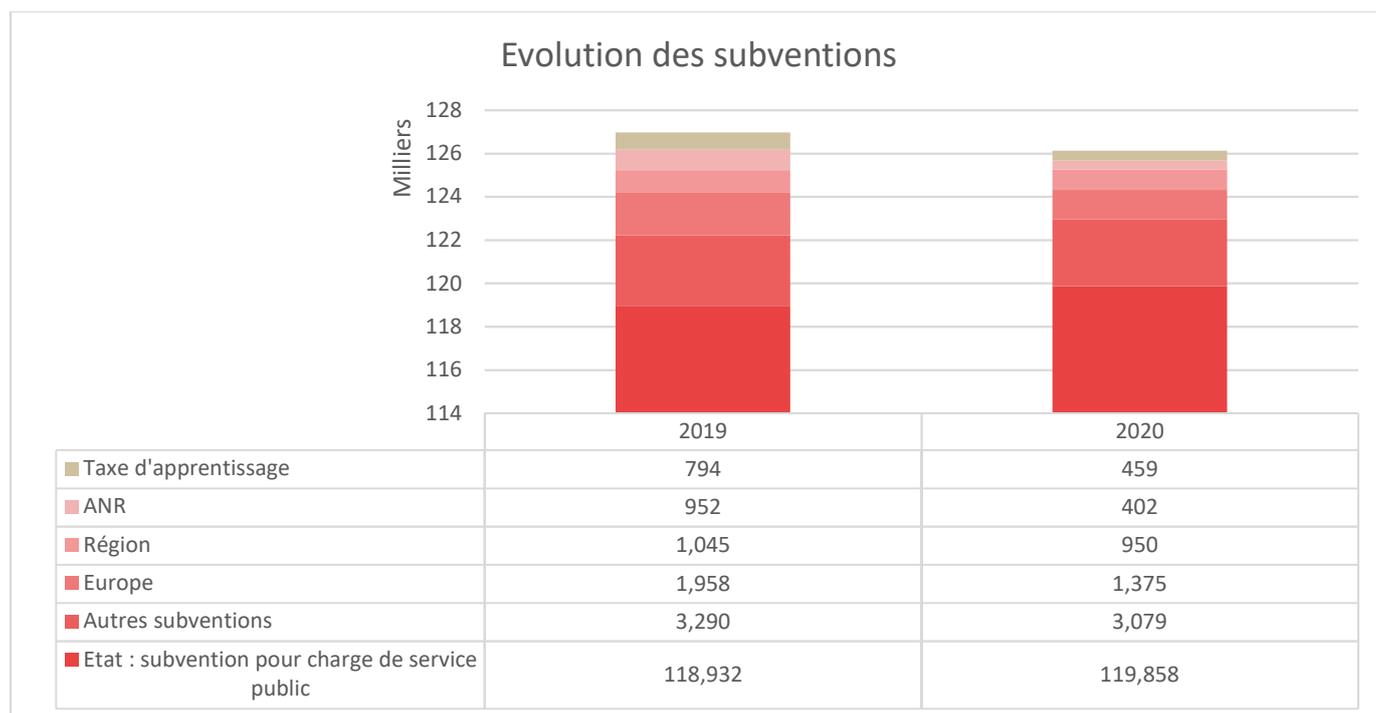
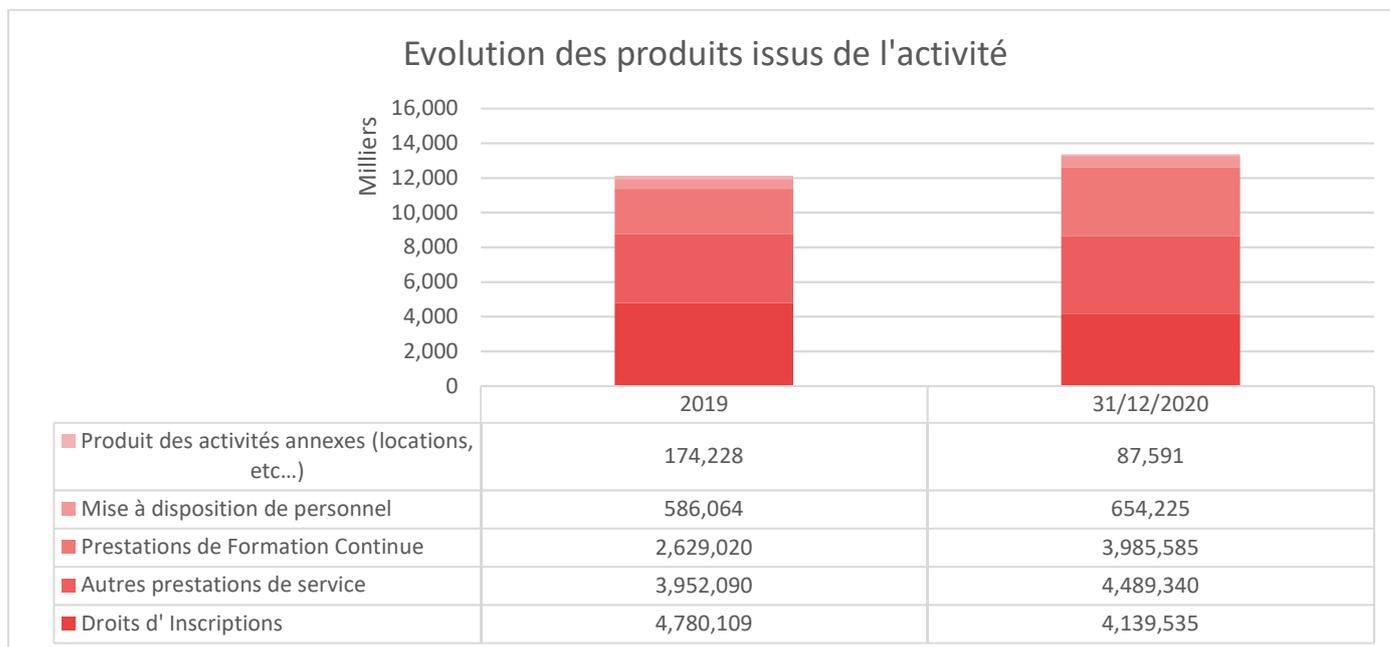
Les comptes d'avances et acomptes reçus (419* et 4419*) connaissent une variation conséquente de +128%, + 662 k€ en valeur. Cette hausse s'explique en partie par le versement fin 2020 de deux importants acomptes Erasmus + (respectivement 348 k€ et 176 k€).

9. Flux de trésorerie 2020

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31/12/2020	31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat de l'exercice	1,737	1,779
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie : <i>Amortissements et provisions, hors provision sur actif circulant</i> <i>Plus values de cession</i>	3,767	3,616
Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-	6,320
Correction de variation du BFR		2,772
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE (I)	5,158	1,710
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements		
Cessions d'immobilisations		
Cessions d'immobilisations financières	-	-
Autres opérations	-	-
Decaissements	-	-
Acquisitions d'immobilisations	9,799	12,937
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Autres opérations	-	-
TOTAL DES FLUX DE TRESO. LIES AUX OP. D'INVESTISSEMENT (II)	- 9,799	- 12,937
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissements	380	2,532
Financement externe de l'actif	380	2,532
Emissions d'emprunts	-	-
Autres opérations	-	-
Decaissements	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Financement externe de l'actif	-	-
TOTAL DES FLUX DE TRESO. LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	380	2,532
FLUX DE TRESO. LIES AUX OP. GEREES POUR LE COMPTE D'ORG. TIERS	-	149
TOTAL (IV)	-	149
VARIATION DE TRESORERIE (I + II + III + IV)	-	8,546
TRESORERIE A L'OUVERTURE	46,879	55,424
TRESORERIE A LA CLOTURE	42,618	46,879

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation des produits d'exploitation



- L'Etat a joué son rôle de garant de la continuité d'exploitation durant la crise, la SCSP ayant même connu une hausse de +1% (+926 k€) ;
- Seules les subventions ANR et Europe connaissent une baisse significative (-58% et -30%) ;
- La CVEC octroyée sur 2020 est stable, aucun changement de méthode comptable n'étant intervenu pendant l'exercice. En 2019 l'établissement a bénéficié d'un effet d'aubaine suite à la modification des modalités de comptabilisation et faisait apparaître la CVEC 2019 et 2018.
- La formation continue progresse dans sa contribution aux ressources propres de l'établissement (+1.3 M€, +52%)
- Il convient d'avoir en mémoire dans l'analyse des +1.6% d'augmentation globale des produits, les + 2.2 M€ de reprise sur amortissements, provisions et transferts.

2. Ventilation des charges d'exploitation

- Le poste achat et fournitures (C/60*) connaît de grandes disparités dans l'évolution de ses sous-postes : les nombreuses économies générées par le COVID sur les postes de viabilisation (eau, gaz, électricité, chauffage... C/6061*), sont plus que contrebalancées par le compte 6068 qui connaît une hausse de +511% soit +860 k€ (achats de masques, gels, équipements anti-covid divers). Au final, les achats et fournitures accusent une hausse globale de +6% ;
- Les services extérieurs, avec l'arrêt des activités et des déplacements, connaît logiquement suite au COVID une baisse de -17% (-1.9 M€ d'économies en valeur) ;
- Le poste de charges de personnel reste « imperturbable » aux effets du COVID, atterrit là où cela était prévu par rapport au BI 2020, et représente en 2020 84% des produits encaissables.

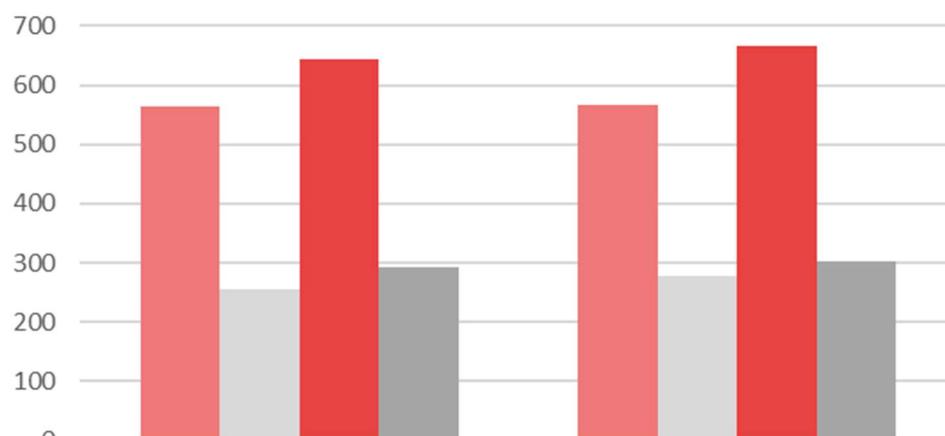
V. AUTRES INFORMATIONS

1. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

2. Effectifs

Evolution des effectifs en ETP



	2019	2020
■ Biatss - titulaires	564	568
■ Biatss - contractuels	255	278
■ Enseignants chercheurs - titulaires	644	666
■ Enseignants chercheurs - contractuels	292	304

■ Biatss - titulaires

■ Biatss - contractuels

■ Enseignants chercheurs - titulaires

■ Enseignants chercheurs - contractuels

Emplois à fin de période	2019		2020	
	Indiv	ETP	Indiv	ETP
<u>Biatss</u>	881	819	906	845
<i>Titulaires</i>	585	564	586	568
<i>contractuels</i>	296	255	320	278
<u>Enseignants chercheurs</u>	958	936	996	969
<i>Titulaires</i>	648	644	671	666
<i>contractuels</i>	310	292	325	304
TOTAL	1,839	1,755	1,902	1,815

Source : cellule PMS

3. Engagements financiers

Engagements donnés : néant

Engagements reçus : néant